



Conseil économique et social

Distr. limitée
23 juin 2021
Français
Original: anglais, français,
et russe

Commission économique pour l'Europe

Comité exécutif

117^e réunion

Genève, 8 juillet 2021

Point 4 b) de l'ordre du jour provisoire

Questions relatives au Centre des Nations Unies

pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

décisions sur les questions relatives au Centre

des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Décision approuvant le programme de travail du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques pour la période 2021–2022

Contexte

1. Lors de sa vingt-septième session (Genève, 19–20 avril 2021), le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) a adopté son programme de travail pour la période 2021–2022.
2. Le Comité exécutif est invité à approuver le programme de travail de CEFACT-ONU pour la période 2021–2022, tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/17.

Projet de décision

3. Le Comité Exécutif approuve par le présent le programme de travail de CEFACT-ONU pour la période 2021–2022 tel qu'il figure dans le document ECE/TRADE/C/CEFACT/2021/17.

